



* * *

ARRETE N° 2026 281 068

Route barrée – Rue de Liancourt

Le Maire de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois (Charente),

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Décret N° 87-100 du 13 Février 1987 relatif aux modalités de transfert du Département et à celles mises à disposition des Services Extérieurs du ministère de l'Urbanisme, du Logement, des Transports (Direction Départementale de l'Equipement) ;

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212.1 à L.2213.3 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R1, R44, R53-2, R225 et R225-1 ;

Vu la circulaire interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 4^{ème} partie (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 ;

Vu la demande déposée le 8 avril 2026 par ALEXIS DEMENAGEMENT représentée par Aurélie ALEXIS demeurant au 19 rue Liancourt 16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS ;

Considérant qu'à l'occasion d'un emménagement sur la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois et pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans ce présent arrêté.

ARRETE:

ARTICLE 1°) – La circulation sera interdite sur la rue Liancourt le jeudi 23 avril 2026 de 9h à 15h, le temps de l'emménagement au droit du 19 rue de Liancourt.

ARTICLE 2°) – Les riverains et les services d'urgence conserveront leur accès à leurs propriétés dans la mesure du possible.

ARTICLE 3°) la signalisation d'interdiction sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 et à la charge de **la commune**.

ARTICLE 4°) – Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux concernés au moins 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5°) – Le bénéficiaire,
Le Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Charente,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 8 avril 2026

Le Maire,
Sébastien RIVIERE

